



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 19 - séance du 9 décembre 2025

Présidence : M. Gabriel Suter

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE – EFAJE et SIEGO)
7. **Préavis municipal n° 07/2025** relatif à la « modification des statuts de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)»
 - a) Rapport de la commission ad'hoc
 - b) Rapport de la commission des finances
8. **Préavis municipal n° 08/2025** relatif au « Budget 2026 »
 - a) Rapport de la commission des finances
9. Propositions individuelles
10. Divers

M. Gabriel Suter, Président, ouvre la séance à 19h00, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Messieurs Bernard Bezençon, Frédéric Glauser et Michel Schuler sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Il ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 par courrier électronique. La discussion est ouverte.

Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du Bureau

Le Président informe que les votations du 30.11.2025 se sont bien déroulées et demande que les heures d'ouverture des boîtes de votation soient rappelées dans un prochain tout ménage.

Une sortie législature (sans séance) comprenant le Conseil communal et la Municipalité est fixée le vendredi 08.05.2026, sur inscription uniquement. Au programme une visite du Palais Fédéral à Berne. Plus d'informations suivront.

Des listes concernant les élections 2026 seront à disposition ce soir après la séance. En cas d'intérêts, les membres pourront y inscrire leur nom.

Pour rappel, les heures de commissions sont à fournir ce soir en fin de séance.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant.

5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

Aucune communication mais encourage toutes et tous à se présenter lors des élections municipales et communales.

M. Benjamin Jaquier :

Prend la parole pour sa dernière séance en tant que Municipal et remercie tout le monde.

Il partage les encouragements en vue des élections 2026 cités par le Syndic.

M. Gilles Bezençon :

RC 299

Le goudronnage de la route à l'entrée du village s'effectuera le vendredi 12.12.2025. Les frais annoncés sont respectés.

M. Paul Mermoud :

Eaux usées – STEP d’Echallens (ASET)

L’ASET a présenté un préavis de 54,9 millions qui sera voté par le Conseil intercommunal, la commission des Finances, la commission de Gestion du Conseil intercommunal ainsi que la commission ad’hoc représentée par Monsieur Raphaël Miazza. Plus d’informations sur www.aset-echallens.ch

Conduite d’eau sous pression

Un préavis sera rédigé en début d’année 2026 concernant des travaux sur la conduite d’eau sous pression au chemin de la Louve à Goumoens-la-Ville.

Le Président ajoute qu’une séance extraordinaire aura certainement lieu en mars 2026 à ce sujet.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : l’assemblée aura lieu le 10.12.2025.

Monsieur Rémy Favre cite les sujets de cette assemblée, soit :

- le budget de Fr. 1'849'600.00 :
- crédit d’investissement pour l’entretien de la Tour Blanche, communément, le projet prévoit la réfection complète de la peinture, contrôle de la toiture et changements des tabatières endommagées. Il est envisagé de faire des trompes l’œil et éviter des tags. Les travaux sont planifiés au printemps 2026 pour environ 8 semaines.
- crédit d’investissement pour le rachat partiel de conduites communales, l’AIAE serait propriétaire des conduites d’eau entre les communes, des conventions seront signées avec les communes ;
- création de la Proveyse SA, société entre la Ville de Lausanne et l’AIAE sur les sources de Thierrens.

ASET : RAS

ASIRE : RAS

EFAJE : RAS

SIEGO : RAS

7. **Préavis municipal n° 07/2025** relatif à la « modification des statuts de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)»
a) Rapport de la commission ad'hoc
b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 07/2025 par voie électronique. Le rapport de la COFIN ainsi que le rapport de la commission ad'hoc ont été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Matthieu Chenal pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, celui-ci étant également signé par Mesdames Noémie Friderici et Monica Rodriguez Lamelas.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Stany Rochat, Sven Helm et Nicolas Dutruy.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur P. Keller prend la parole et exprime son étonnement sur le but de voter un préavis dans la précipitation dû à un délai trop court et surtout sans aucune participation à la séance avec l'ASIRE. Des questionnements se posent sur la malfaçon de ce préavis. Il demande à connaître les arguments du CoDir.

Monsieur G. Bezençon répond en tant que membre du CODIR de l'ASIRE. La réponse est affirmative, cette votation est précipitée car plusieurs communes payent à double et cette modification intervient pour stopper cette inégalité. Dans cette modification statutaire, aucun règlement ne décrit précisément les modalités de redistribution des montants rétrocédés.

Monsieur A. Strautmann demande à connaître l'avis du Canton.

Monsieur G. Bezençon répond qu'il agisse avec la même répartition. La Commune de Goumoëns est perdante pour les prochaines années car les chiffres montrent bien une augmentation d'élèves mais pas plus d'habitants.

Monsieur le Syndic ajoute que les communes ne peuvent pas agir sur le nombre d'élèves, la péréquation a été prise en compte.

Madame S. Masala intervient et explique que l'ASIRE met des choses en place suite à des chiffres étudiés. Qu'en effet il y a un pic d'élève mais cela se résorbera les années futures.

Monsieur C. Risch demande quelle est la motivation de l'ASIRE ? A-t-elle besoin d'argent ?

Le Syndic répond que la commune d'Echallens a un certain poids dans cette modification des statuts qui introduirait une iniquité entre communes bénéficiaires et contributrices du système NPIV. Pour rappel c'est l'ASIRE qui redistribuera l'argent.

Monsieur N. Dutruy prend la parole en tant qu'ancien membre de la CoFin et espère que les projections sont correctes car à l'époque le pic d'élèves était prévu pour 2020.

Monsieur Ph. Duperrex intervient et exprime que les statistiques sont à prendre avec des pincettes. Comment expliquer qu'il y aura moins d'élèves d'ici 2030. Est-ce que les 1,7 millions du volet « élèves pondérés » en 2026 seront reversés ?

Le Syndic répond que la clé de répartition n'est pas fournie par l'ASIRE.

Madame M. Fernandez Lamelas intervient également sur le point sensible que l'ASIRE essaie d'aller vite avec un sujet pas clair et des informations peu fournies. Si cette somme de 1,7 millions n'est pas versée, la commune va perdre de l'argent durant 4 ans. Avec ce volet « élèves pondérés » la commune d'Echallens est clairement favorisée.

Madame C. Coquelin demande des précisions en cas de refus du préavis, quel poids à le Conseil communal ce soir ? Les membres se sentent presque obligés de voter non.

Le Syndic répond que c'est symbolique, il y a un gros problème de précipitation de l'ASIRE. La difficulté est comment provisionner cet argent.

Madame M. Fernandez Lamelas demande au Syndic si des discussions ont eu lieu avec d'autres syndicats. La réponse est oui, il regrette que l'ASIRE n'ait pas approché les communes les plus impactées.

Monsieur D. Freiermuth demande si le délai de votation peut-être prolongé ?

Le Syndic répond par la négative, l'ASIRE souhaite faire passer les modifications des statuts pour le début de l'année 2026. L'entrée en force attend la majorité des communes membres, soit 14.

Monsieur M. Chenal apporte un complément et cite que ces changements se font de façon généralisée et le canton les approuve. C'est regrettable que les scénarios n'aient pas été détaillés en citant les communes gagnantes et les communes perdantes. L'ASIRE devrait donner des détails. La séance d'information a été planifiée après le préavis. A moyen terme, si les résultats s'avèrent pénalisant pour les communes, le débat s'ouvrira.

Monsieur M. Glauser prend la parole et fait confiance aux deux commissions qui conseillent de voter NON, suivons donc leur analyse.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie les membres des commissions concernées pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est refusé avec 27 non, 1 oui et 3 abstentions.

8. **Préavis municipal n° 08/2025** relatif au « Budget 2026»
 - a) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 08/2025 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Sven Helm, Stany Rochat et Nicolas Dutruy.

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 6'283'626.40 et un total des revenus de Fr. 6'135'438.70, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de Fr. 148'187.70.

Plusieurs exercices précédents ont été bouclés avec un excédent de revenus malgré un budget présentant un excédent de charges.

La Commission soulève quelques réflexions :

- les changements liés à la nouvelle péréquation financière vaudoise (NPIV) entrée en vigueur cette année. Les conséquences financières exactes ne sont pas encore connues ;
- des investissements importants devront certainement avoir lieu sur le réseau des conduites sous pression ces prochaines années. La CoFin réitère sa demande à la Municipalité de tenir compte de ce point dans la planification financière pluriannuelle ;
- les prochains budgets devront être adaptés afin d'être conformes au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) ;
- l'augmentation des taxes d'épuration et sur les déchets engendre une diminution du financement par le biais de l'impôt pour un montant estimé à Fr. 120'000.00. En conséquence, la CoFin demande à la Municipalité de poser une baisse du taux d'imposition en relation avec ce montant afin de maintenir l'équilibre des charges globales supportées par les habitants ;
- Le cas particulier de l'ASIRE (préavis 07/2025) est considéré comme si la modification des statuts était acceptée par l'association intercommunale (la pire situation).

Pour conclure, la COFIN estime que le budget 2026 est cohérent avec les besoins de la commune et les données connues à ce jour.

Le Président remercie les membres de la COFIN pour leur analyse et ouvre la discussion.

Monsieur R. Turin demande à quoi sert le budget prévu pour l'entretien du bâtiment et des salles (359.314.0). Le Syndic répond qu'il s'agit de la modification de la sonorisation. De plus, pourquoi rien n'a été budgétisé au compte 43.322.2 (intérêt préavis 01/2022 aménag. village + arrêt de bus), la réponse est que l'emprunt n'a pas été intégré.

Monsieur C. Coquelin demande si le montant est suffisant au compte 11.318.3, honoraires avocats.

Monsieur M. Staub souligne le travail considérable de la Municipalité mais souhaite que les acronymes ne soient plus utilisés pour une meilleure compréhension. Le syndic précise que les acronymes sont détaillés lors de leur première mention dans les rapports.

Monsieur M. Chenal interroge la Municipalité concernant le compte 462.434.1, taxes pour l'épuration vu l'augmentation de Fr. 1,20 à Fr. 2,70. Le Syndic répond qu'il y a eu une remise à niveau pour les frais réels, la taxe de Fr. 1,20 est beaucoup trop basse.

Madame A.-M. Romanens demande qui a pris en charge les coûts des travaux suite aux inondations du dimanche 07.12.2025 (Tour d'eau). Le Municipal Paul Mermoud répond qu'une déclaration de sinistre a été faite à l'ECA.

De plus la CoFin propose une baisse d'impôts, qu'en est-il ?

Le Syndic répond que les éléments comptables doivent s'équilibrer et qu'il faut intégrer la nouvelle péréquation pour discuter d'une diminution d'impôts, il souhaite en discuter avec la Syndic de St-Barthélémy.

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote. Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie la Municipalité et la COFIN pour la clarté des documents.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10. Divers

Monsieur N. Dutruy remercie les participants aux fenêtres de l'Avent. De plus, Il demande pourquoi le chemin des Grands Champs à Eclagnens n'a plus d'éclairage.

Le Municipal B. Jaquier répond que le secteur est éteint suite à un problème technique, le problème sera résolu et s'excuse des désagréments.

Monsieur C. Bezençon prend la parole et demande l'état de la situation concernant le hangar de la laiterie.

Le Syndic répond que la Municipalité n'a pas de projet immédiat sur cette parcelle en 2026. Le Conseil communal a souhaité que cette parcelle reste propriétaire de la Commune et c'est le cas. L'entretien sera assuré. L'EMS sera en fonction en 2026 et la création d'un centre médical au château est en projet, un besoin de places de parc sera peut-être proposé, la possibilité de louer des places de parc rendrait la parcelle rentable. Affaire à suivre.

Monsieur M. Glauser demande si la salle située dans les combles de la maison de commune, au milieu du village, peut être utilisée ou louée ? Le Syndic répond que sans place de parc, cette salle est très difficilement louable. Toutefois, des travaux sur les fenêtres sont planifiés.

Monsieur R. Turin demande si le projet d'un abri bus avec un banc est envisageable dans le village. La Municipalité prend note.

Monsieur D. Freiermuth demande si la pose d'un sapin est prévue vers l'église. La Municipalité prend note.

Monsieur C. Bezençon remercie les organisateurs du repas organisé après la séance.

Le Syndic clôture la séance avec un discours destiné à Benjamin Jaquier.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 20h35.

Le Président :

La Secrétaire :